

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, comme tous le savent, j'ai inscrit au *Feuilleton* au début de la session, la proposition de résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un comité formé de députés et sénateurs pour étudier les moyens de doter le Canada d'un drapeau distinctif et d'un hymne national officiel et pour entendre à ce sujet les représentations des organisations, corps publics et citoyens canadiens.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que pour le bien de l'unité nationale, il serait préférable que le gouvernement donne suite à la résolution que j'ai inscrite au début de la session et qu'au plus tôt un comité des deux Chambres soit formé, en vue de faire entendre les divers organismes canadiens, afin que nous ayons un drapeau canadien distinctif.

Je sais que tous les députés de la Chambre sont en faveur que le Canada adopte un drapeau national.

Les uns préconisent tel modèle, les autres tel autre modèle.

Si le comité que je suggère était établi, j'aurais une suggestion à faire aux députés. J'ai ici devant moi un drapeau qui, à mon sens, représente réellement l'aspiration de tous les Canadiens. Vous y voyez les coins bleus, lesquels représentent l'élément...

Des voix: A l'ordre!

(Traduction)

M. l'Orateur: Il importe de rappeler deux choses à l'honorable député: d'abord, que nous sommes à débattre le bill n° C-17 et non pas sa proposition de résolution, et ensuite qu'il n'est pas d'usage de présenter autre chose que des mots à la Chambre. Je ne me suis pas opposé à ce qu'on mentionne l'autre motion, mais la question à l'étude, c'est le bill n° C-17 présenté par l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger).

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je voulais tout simplement présenter à la Chambre un modèle de drapeau distinctif, lequel pourrait être soumis et adopté, s'il y a lieu. J'ai fait cela à titre personnel. Mais de toute façon, si un comité conjoint des deux Chambres est institué, j'aurai l'occasion, en temps et lieu, de soumettre ce modèle de drapeau.

Monsieur l'Orateur, je voulais tout simplement faire ces quelques observations afin de faire comprendre que je ne suis pas opposé au bill proposé par l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger), mais

que, si la question était mise aux voix, je ne voudrais pas que l'on adopte un drapeau qui ne soit pas vraiment distinctif.

Il faut adopter un drapeau vraiment distinctif, dans l'intérêt de l'unité nationale. C'est pourquoi je préférerais qu'un comité conjoint des deux Chambres soit établi, au plus tôt, afin d'étudier cette question et que la Chambre puisse prendre une décision qui tienne compte de l'unité nationale.

(Traduction)

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, la question n'est pas neuve et la Chambre l'a discutée bien des fois. J'ai déjà parlé d'un drapeau vraiment distinctif. J'ai dit alors qu'il faudrait peut-être établir un comité pour étudier la question. Pas nécessairement un comité identique à ceux de 1945 et de 1946, mais il serait bon qu'on examine si oui ou non les drapeaux que nous avons au Canada donnent satisfaction. Sinon, il faut entreprendre de les changer et de trouver quelque chose qui conviendrait aux Canadiens.

On a demandé s'il ne fallait pas poser la question lors du recensement. Nous savons tous que déjà il en a coûté très cher pour réimprimer les formules. Il ne serait donc ni pratique ni sage de procéder à une nouvelle impression pour insérer la question sur le drapeau distinctif. Mais quelque chose du genre devrait être entrepris. Peut-être un questionnaire, ou un sondage, afin de savoir si les gens veulent un autre drapeau. C'est une question qu'il faut poser avant d'adopter des dispositions concrètes en vue de changer le drapeau existant, ou les deux drapeaux que l'on arbore au Canada.

Même si cette question préoccupe pas mal de gens au Canada,—peut-être plus dans certaines régions que dans d'autres,—après avoir écouté l'exposé des deux aspects de la question il me semble qu'elle porte à la controverse et qu'avant de prendre des mesures il serait bon de l'étudier plus à fond et d'envoyer aux gens un questionnaire et de procéder ainsi à une sorte de petit recensement afin de voir s'ils veulent vraiment un nouveau drapeau et si un changement est souhaitable. Si les résultats montrent qu'un changement est souhaitable, quelqu'un devra alors dessiner un drapeau qui conviendra à tous les Canadiens.

M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, à l'instar des autres honorables députés, j'imagine, j'ai été submergé de lettres et j'ai entendu maintes idées et maints propos sur la question d'un drapeau national pour le Canada. Mon pupitre et mon dossier sur la question sont remplis de nombreuses idées de cet ordre.